

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE LIBAN

M. le Président,

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration faite par la Finlande au nom de l'Union européenne.

Je voudrais, à mon tour, remercier les membres éminents de la Commission d'enquête pour leur excellent rapport. Je me félicite, tout particulièrement, de l'esprit d'objectivité et d'impartialité dont ils ont fait preuve. Je note avec appréciation la grande qualité des analyses juridiques des experts, qui clarifient nombre de questions relatives tant au droit international des droits de l'homme qu'au droit international humanitaire. L'accent mis sur la situation de la population concernée, notamment les personnes déplacées, nous rappelle que la question des droits humains des civils qui souffrent des conséquences d'un conflit armé doit rester au centre de nos préoccupations.

Il est, cependant, à regretter que les limitations expresses imposées au mandat de la Commission ne lui aient pas permis de se pencher sur la conduite de toutes les parties au conflit, y compris les acteurs non-étatiques.

Nous sommes également convaincus que la coopération de tous les Gouvernements concernés ne peut que contribuer d'une manière positive à la « quête de vérité » qui anime une Commission d'enquête de haut niveau.

M. le Président,

La Grèce est vivement préoccupée par la souffrance humaine et la destruction d'infrastructures civiles au Liban et en Israël. Les dégâts causés à des sites archéologiques au Liban sont, eux aussi, préoccupants. Nous avons apporté, dès le début, une aide humanitaire substantielle au Liban et nous avons joué un rôle important dans le transport de l'aide, grecque et internationale, aux régions affectées, en collaboration avec les autorités locales et des ONG. Notre engagement en la matière reste entier. Nous

→ Quant
à la
Grèce
M. le
Président

→ attachons une grande importance aux recommandations de la Commission relatives à la mobilisation et à la coordination de la communauté internationale pour assister le pays et son peuple. En effet, l'amélioration des conditions de vie de la population facilitera la pleine jouissance de tous les droits de l'homme.

M. le Président,

Tout en m'associant aux questions posées par la Présidence de l'UE, je voudrais adresser aux membres de la Commission les questions suivantes :

① Dans votre rapport, vous attirez l'attention du Conseil sur les "sérieuses lacunes" qui existent (en droit international, droit international humanitaire et droit international des droits de l'homme) en ce qui concerne la possibilité pour les victimes d'obtenir réparation et compensation. A votre avis, quel rôle pourrait jouer le Conseil des droits de l'homme à cet égard ?

II. Vous mettez l'accent sur le déplacement massif de civils pendant le conflit. Suite à vos contacts avec les autorités libanaises et des représentants de différentes agences sur le terrain, pourriez-vous estimer le nombre des civils ayant retourné dans leurs pays? Dans quelle mesure l'effort de reconstruction entrepris par la communauté internationale a diminué les graves dégâts infligés sur l'infrastructure civile du pays ?

Merci, M. le Président.